



Association pharmaGenève
Rue Du-Bois-Melly 2 bis - 1205 Genève - Tél. 022 781 76 36 - Fax 022 781 76 37
E-mail : info@pharmageneve.ch - Internet : www.pharmageneve.ch



pharmaGenève
Les pharmaciens genevois

Communiqué de presse

Cet automne, la caisse-maladie INTRAS a pris la décision de résilier la convention passée avec les pharmaciens genevois et de passer du système du tiers payant à celui du tiers garant pour les factures de pharmaciens dès le 1.1.2011. En pratique, cela signifie que les assurés d'INTRAS seront désormais obligés de payer comptant dans leur pharmacie les médicaments prescrits par ordonnance. L'Association des Médecins du canton de Genève (AMG) et les pharmaciens (pharmaGenève) interviennent ce jour auprès du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève afin qu'il manifeste clairement sa position et sa réprobation face aux conséquences de cette décision.

Dans ce contexte, les médecins et les pharmaciens ont déjà réagi en mettant leurs secrétariats, voire des permanences de renseignement assumées par leurs membres, à disposition des assurés d'INTRAS, notamment ceux qui souhaitaient changer de caisse dans les délais légaux. Lors de ces contacts, les médecins et les pharmaciens ont pu faire des constats affligeants.

Les personnes touchées sont pour la plupart âgées, voire très âgées, souffrent de maladies chroniques et multiples dont le traitement demeure en général très coûteux, même en recourant à des génériques. Il s'agit souvent de personnes seules, démunies face aux démarches administratives, dont la mobilité est réduite, et souffrant parfois de troubles de mémoire. Enfin, ces personnes sont souvent - et ce n'est pas un hasard - de condition modeste pour qui le paiement comptant de plusieurs centaines de francs pour un traitement mensuel reste problématique.

Ces personnes risquent, compte tenu de leur situation sociale et financière, de se retrouver en cessation de paiement de leurs primes d'assurance et de se voir refuser le remboursement de leurs prestations par l'assureur maladie.

La situation est, une fois de plus, particulière à Genève. Certes, INTRAS n'est pas le premier assureur à dénoncer la convention passée avec les pharmaciens, Assura a fait de même il y a quelques années. L'acuité du problème tient au fait que, malgré son rachat récent par la CSS, INTRAS était la caisse genevoise par excellence et qu'elle compte un nombre important d'assurés genevois anciens et fidèles, donc âgés.

Ainsi, un assureur dit social - agissant par délégation des autorités fédérales dans le domaine de l'assurance maladie sociale - peut ne tenir aucun compte de la situation sociale et financière des ses affiliés et reporter sur les hôpitaux publics et les professions médicales sa responsabilité de payeur de prestations qu'il s'est engagé à honorer. Le président de la CSS, l'ancien ministre PDC jurassien Pierre Boillat déclare pourtant dans son rapport annuel 2009 "Le Groupe CSS représente les intérêts et défend les droits de ses clientes et clients".

Face à cette situation inique, source de précarité et de déséquilibre social, les associations soussignées s'adressent aux chefs de département concernés, MM. les Conseillers d'Etat Pierre-François Unger et François Longchamp, voire au Conseil d'Etat, et les invitent

- à prendre une position ferme et publique à propos de la décision d'INTRAS et de son repreneur CSS,
- à intervenir auprès du président du conseil d'administration de CSS, Monsieur Pierre Boillat,
- à ré-intervenir auprès des Chambres fédérales, sous la forme appropriée afin de corriger au plus vite les conséquences de l'application de l'article 64a LAMal.

Cet article 64a permet aux assureurs de suspendre les remboursements à un assuré qui ne paie pas ses primes. Et ce alors même qu'en cas de non paiement de primes, c'est finalement le canton qui rembourse les assureurs et que les réserves des assureurs genevois atteignent plus de 450 millions de francs. Ainsi, l'assureur ne prend aucun risque, ou plutôt le reporte sur les assurés et ceux qui les soignent.

Pour tout renseignement:

Dr P.-A. Schneider, président de l'association des Médecins du canton de Genève,
port. No 079 202 10 40

M. J.-L. Forni, président pharmaGenève, port. No 079 306 19 32